



## CHARTRE D'ACHAT RESPONSABLE FOURNISSEURS

Conscient des enjeux développement durable auxquels notre monde est confronté, le groupe Edmond de Rothschild est engagé à contribuer de manière active à la transition vers une économie et une société durables.

Il déploie pour cela, sa stratégie de développement durable sur ces cinq piliers :

1. Un comportement éthique et responsable,
2. Notre engagement envers nos collaborateurs,
3. L'innovation au service de l'investissement responsable et durable,
4. La gestion de notre impact environnemental,
5. Notre engagement pour une société durable.

En tant que signataire du Pacte Mondial des Nations unies, il s'est également engagé à promouvoir, dans sa sphère d'influence, les droits de l'homme, le droit du travail, la protection de l'environnement ainsi que la lutte contre la corruption.

Cette charte synthétise la Politique d'Achat Responsable du groupe Edmond de Rothschild, En la cosignant le groupe Edmond de Rothschild et son partenaire d'affaire démontrent leurs engagements mutuels en faveur des valeurs et principes du développement durable, et leur volonté d'améliorer progressivement leurs pratiques en la matière

### ENGAGEMENTS DU GROUPE

1. Exercer ses activités de façon toujours plus responsable,
2. Améliorer sa performance développement durable sur les cinq piliers de sa stratégie,
3. Collaborer avec ses parties prenantes pour une création de valeur partagée et durable.

Dans ce contexte, le Groupe souhaite donc développer et appliquer progressivement une Politique d'Achat Responsable, qui assure l'approvisionnement de biens et services respectueux des lois, de l'environnement et de l'être humain, que ce soit au travers des qualités intrinsèques du bien ou service fourni ; ou des pratiques du fournisseur dans la conduite de ses activités. Ces recommandations se veulent compatibles avec les contraintes économiques par la recherche d'efficacité, d'amélioration de la qualité et, dans la mesure du possible, d'optimisation globale des coûts, ceci à court, moyen et long terme.

#### **Le Groupe s'engage ainsi à :**

1. Respecter les conditions d'une concurrence loyale et équitable,
2. Instaurer un rapport de confiance et de respect mutuel avec ses fournisseurs sur le long terme,
3. Maintenir son indépendance et impartialité, notamment en refusant toute gratification ou cadeau d'une valeur autre que symbolique,
4. Prévenir toutes situations présentant un conflit d'intérêt,
5. Reconnaître l'importance de respecter les délais de paiement,
6. Protéger une stabilité économique entre les deux parties et limiter toute situation de dépendance.

Fait à : .....

le .....

## ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE

En signant la présente charte, le prestataire s'engage à respecter les lois et réglementations en vigueur dans tous les pays où il exerce une activité, à mettre en place des actions visant à promouvoir une plus grande responsabilité sociale et environnementale et à se rapprocher des meilleures pratiques de sa profession en la matière.

Il s'engage ainsi plus particulièrement à :

### **Droits de l'Homme et conditions de travail :**

1. Respecter les principes du Pacte Mondial des Nations unies, les 8 Conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, visant notamment à lutter contre le travail forcé, le travail des enfants, la liberté d'expression et la discrimination de quelque nature que ce soit.
2. Développer au sein de son entreprise un management et des conditions de travail respectueux de la dignité de l'Homme et des Droits des Travailleurs.
3. S'interdire toute forme de travail qui, en raison des conditions dans lesquelles il est pratiqué, peut porter atteinte à la santé ou la sécurité de ses employés.

### **Impact sur l'environnement :**

1. Veiller à ce que ses activités et produits ne nuisent pas à l'environnement.
2. Mettre en œuvre des démarches de réduction, lorsque cela est pertinent, en termes de :
  - 2.1. Utilisation de ressources non renouvelables (pétrole, gaz naturel, métaux...) et/ou dangereuses (substances chimiques),
  - 2.2. Consommation d'eau et d'énergie,
  - 2.3. Émissions de gaz à effet de serre,
  - 2.4. Pollution des milieux (eau, sol, air),
  - 2.5. Production de déchets.

### **Éthique :**

1. Agir contre la corruption sous toutes ses formes.
2. S'interdire de proposer aux collaborateurs d'Edmond de Rothschild toute somme d'argent, don, prêt, rabais, ou objet de valeur.

Le prestataire s'engage également à promouvoir ces principes auprès de ses fournisseurs directs et sous-traitants et là où leur influence en tant que client le permet, de veiller à leur respect.

Fait à ....., le .....

Nom de l'entreprise .....

Prénom, Nom .....

Fonction .....

Signature

Pour les appels d'offres qui le permettent, le Groupe souhaite promouvoir les clauses sociales et environnementales et demande à ses fournisseurs de présenter leurs actions de responsabilité sociétale / de développement durable et de les valoriser comme des avantages compétitifs.